

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Pohénégamook, ce qui suit :

1. Que le Conseil municipal de cette Ville, lors d'une séance qui se tiendra le **8 septembre 2020, à 20 h**, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, statue sur une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la construction d'un garage annexé à une résidence dont la superficie excède de 20,4m² la dimension totale des bâtiments accessoires pour un terrain de plus de 1500m².
2. La demande visée se situe sur le lot 225, rang 3 canton Estcourt (484, rue de la Fabrique).
3. La construction est dérogatoire au règlement de zonage P.-413, SECTION 5.2 Bâtiments accessoires , Article 5.2.2 Bâtiments accessoires sur terrain résidentiel paragraphe 3° Hauteur, superficie et nombre de bâtiments accessoires : superficie maximum de 120m² pour un terrain de plus de 1500m².
4. La superficie maximale sera de 140,4m² au lieu de 120m²,
5. Le bâtiment respecte toutes les autres conditions de construction.
6. Que les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure ou faire parvenir leurs commentaires, par écrit, à l'intention de la soussignée avant la tenue de la séance.

Fait et donné à Ville de Pohénégamook,
Ce 25^{ème} jour d'août 2020

Ginette Bouffard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière à Pohénégamook, certifie avoir publié le présent avis selon les dispositions de la Loi, soit par affichage public et parution dans le journal Info-Dimanche, édition du 26 août 2020.

*Ginette Bouffard, Greffière
Ville de Pohénégamook*